ASSOCIATION DES NOUVEAUX SAVONNIERS
Saponification à Froid

ADNS

ASSOCIATION DES NOUVEAUX SAVONNIERS

SAVONNIER MEMBRE

BULLETIN N°2
Mai 2021

02.48.51.36.77
info@saponifcation.org

SAPONIFICATION A FROID
S.A.F
SAVON

Michel Pobeda - Président ADNS

EDITO

Est-ce qu'on peut parler d'autres choses que du Covid ? Je pense qu'il le faut !

La société change avec des évènements inattendus, mais ne sont-ils pas révélateurs d'une évolution plus profonde.

La vague du bio est toujours là et s'amplifie. Elle nous ouvre à l'horizon de nouvelles opportunités qu'il faudra saisir.

Il y a de plus en plus de nouveaux savonniers, personnes désireuses de changer d'orientation professionnelle, de sortir des sociétés inhumaines ou simplement de fuir les villes. Il nous faut continuer à voir ces nouveaux arrivants, non pas comme des concurrents, mais comme des passionnés qui vont nous aider à diffuser la bonne parole de la saponification à froid.

La décision de fermer les boutiques et les stands sur les marchés a une nouvelle fois posé le problème de la disparité des règlements et surtout de leurs interprétations. Certains d'entre nous se sont retrouvés devant des préfectures obtues quand d'autres ont pu rester ouverts ou fonctionner en « drive ».

Bien sûr les grandes surfaces ont continué à vendre savons et cosmétiques !

Tout le monde subissait les contraintes sanitaires, sauf le Service des Fraudes qui restait très actif. Il nous fait un grand honneur en nous demandant de définir et de prouver ce qui est « éthique » et ce qui est « écologique ». Nous marchons sur les plates-bandes de l'Académie Française. Ce qui prouve une fois de plus que leur imagination n'a pas été touchée par la pandémie.

En souhaitant à toutes les entreprises de passer le cap et de continuer à aller de l'avant.

A bientôt
Michel Pobeda

Réunion ADNS à Monflanquin - 9 Juin 2012 -

PROJET FORMATION

Référent :
Alain Dougnac

Nature et Limousin a mis en place il y a une dizaine d'années un module de formation visant à enseigner la fabrication du savon en SAF. Les débuts ont été destinés principalement à des particuliers désireux de réaliser leurs propres savons.

La demande croissante de notre clientèle nous a amenés à « professionnaliser » ce module et le compléter avec une formation Réglementation Cosmétique.

Il y a 5 ans, nous nous sommes rapprochés de l'ADNS aux fins d'analyser les besoins en formation pour anticiper l'évolution de notre métier. Ce qui nous a conduits à compléter notre offre avec un module Savon Liquide.

Depuis, nous nous sommes inscrits dans une démarche de certification et avons demandé l'appui de l'ADNS pour nous aider à prendre du recul et proposer une carte de progression pédagogique adaptée au développement du réseau de savonniers, en fonction des remontées terrain et des compétences que doivent acquérir nos futurs collègues.

Nous avons mis en place une formation modulaire complète, « Ouvrir sa savonnerie », articulée autour de quatre modules : Savon SAF, Savon Liquide et détergents, Gestion et marketing d'une savonnerie, Réglementation cosmétique. Les résultats très encourageants (85% de retour à l'emploi sur 2018) nous ont poussés à engager une démarche encore plus audacieuse, avec l'aide et le soutien de l'ADNS.

Nous nous sommes fait « datadocker » (Qualiopi en cours) et avons déposé depuis début avril un dossier RNCP (Reconnaissance Nationale de Certification Professionnelle).

Nous espérons une instruction rapide de notre demande par le Ministère de l'Emploi afin de délivrer au plus tôt des Titres de Savonnier.
Plein de nouveaux projets autour de cette évolution professionnelle, mais chaque chose en son temps. On vous tient au courant rapidement.

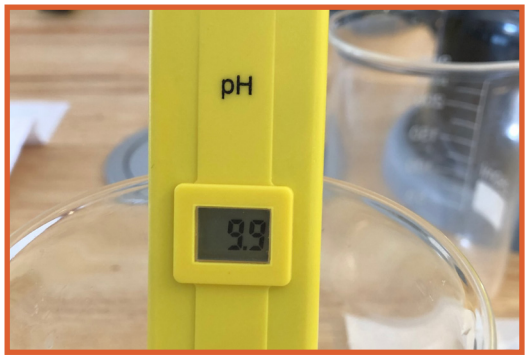

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Vision quantique de l'eau en cosmétique

Cosmétique et quantique... Quel rapport, mis à part la rime, me direz-vous ?

C'est l'eau ! Et c'est la vision quantique de l'eau qui permettra à la cosmétique de s'exprimer pleinement, au-delà des limitations réglementaires qui veulent qu'un cosmétique ne soit qu'un fard dont l'action reste superficielle. C'est cette connaissance quantique de l'eau qui permettra au cosmétique d'agir véritablement en profondeur, tandis que l'analyse chimique montrera un produit parfaitement réglementaire.

Comment ?

L'eau liquide est constituée de 2 types d'eau de structure et de propriétés différentes : l'une dite libre, dont la structure est celle d'un gaz dense, celle qui solvate, et une autre, l'eau morphogénique. Cette dernière est une eau structurée très pure, qui se retrouve sur les surfaces comme les parois des récipients, les nanobulles d'air contenues dans le milieu. Ce qui signifie qu'une nanobulle est un exemple de surface.
Cette eau morphogénique est composée de domaines de cohérence constitués d'environ 100 000 molécules d'eau. Celles-ci oscillent quasiment en phase et forment une entité supramoléculaire.

Des expériences faites par l'équipe de Jacques Benveniste, reprises par celle de Luc Montagnier ont montré qu'il est possible d'inscrire dans l'eau une information qui peut activer un système biologique. Ainsi, un fragment d'ADN du sida a été synthétisé en utilisant comme amorce de l'eau totalement exempte de cet ADN là, mais contenant l'information qui y avait été transmise de façon électromagnétique.

Sur la base des travaux de G. Preparata, E. Del Gyudice et M. Henry ont proposé un modèle, dans le cadre de la physique quantique des champs, qui explique comment il est possible d'inscrire cette information dans les domaines de cohérence de l'eau.

Une crème contient énormément d'eau morphogénique à la surface des nanoparticules de gras qui y sont émulsifiées. C'est dans les domaines de cohérence qui la composent qu'il est possible d'écrire l'information souhaitée, celle qui permettra de soigner véritablement.

Une crème, informée à la façon d'un remède homéopathique, peut agir sur la structure de la peau. Elle peut donner l'information nécessaire aux fibroblastes pour optimiser leur renouvellement, pour les induire à fabriquer la qualité d'acide hyaluronique inhérente à une peau jeune. Une telle crème pourrait aussi réguler la qualité du collagène produite, ralentir son catabolisme, ou optimiser la quantité d'élastine. Il est aussi possible de jouer sur le milieu extracellulaire, afin que celui-ci favorise le repliement optimum de ces molécules qui structurent la peau, celui qui retient le maximum d'eau.

Pour en savoir plus :

• Sur l'utilisation de l'eau informée en cosmétique :

Suivre une formation spécifique pour les savonniers et les cosméticiens, proposée par Aton-Atl, centre de formation : renseignez-vous auprès de l'association ou sur www.aton-atl.com

Sylvie Réant
Formatrice en physique quantique et ingénieur conseil

NOUVELLE COSMÉTIQUE - SON ÉVOLUTION

Référent :
Michel Pobeda

COSMÉTIQUES BIOLOGIQUES
NOUVELLECOSMETIQUE.ORG

La mention Nouvelle Cosmétique continue à attirer de nombreux nouveaux adhérents.

Nous avons rencontré plusieurs types de reflexions :

- Même avant la pandémie, il nous faut reconnaitre que le Comité Technique qui se réunissait tous les deux mois ne pouvait pas avancer assez vite pour arriver rapidement à une charte et un cahier des charges aussi complet que nous le souhaitions.

- La seule solution efficace est de faire intervenir un consultant extérieur et de lui confier ce travail de base, le Comité Technique pouvant ensuite valider et faire évoluer la Charte et le Cahier des Charges.

- Le montant des cotisations ne permet pas d'effectuer une visite immédiate de chaque nouvel adhérent, les frais de route plus une demi-journée de contrôle auraient dépassé le budget.
Nous avons donc opté pour des dossiers très complets nous permettant d'établir la conformité de l'adhérent avec le cahier des charges actuel.

- Mais même ce suivi administratif et technique demande un travail conséquent et précis.

- Les frais supportés par l'organisation ne permettent pas de récupérer la TVA puisque l'ADNS avait choisi à sa création un statut fiscal sans taxes.

De tous ce qui précède, il se confirme que nous devons faire évoluer les activités de la Nouvelle Cosmétique vers une structure juridique différente, avec un statut fiscal adéquat.

Le montant de la cotisation restera identique pour l'année 2021. Par contre, il pourra évoluer suivant les investissements qui seront proposés et décidés.

Tous les adhérents bénéficiant de la mention Nouvelle Cosmétique seront contactés début juin, après l'Assemblée Générale de l'ADNS qui aura décidé de la gestion séparée des mentions et logos.

Nous avons commencé à travailler avec Frédérique Portolan de la société Natur'Insight que certains d'entre vous connaissent pour ses interventions sur la naturalité en cosmétique, les ingrédients et les matières premières végétales de qualité.

Frédérique Portolan
PDG et fondatrice de
Natur'Insight

COMMUNICATION
Bilan commande flyers 2020

Référent :
Murielle Barelaud

Pour simplifier les commandes et éviter les mails perdus ou oubliés, Bono et Murielle mettront en place un lien à compléter par les adhérents ainsi ils choisissent eux même les options souhaitées, format, quantité, recto verso ou recto seul, que Bono transférera ensuite à l'imprimeur.

Nbre de commandes adhérents	Quantité flyers commandées	Format	Recto	Recto/Verso	Montant Global	Prise en charge ADNS
23	**51500**	A5 ou A6	3000	48500	**1 362,34 €**	681,17 €

L'ADNS vous offre la possibilité d'obtenir à prix intéressants des flyers de qualité professionnelle, personnalisés ou non, par le biais de VISTAPRINT.

Ces derniers vous permettront de promouvoir auprès du grand public la saponification à froid, notre organisme et un logo de confiance.

M. Pobeda a choisi d'opter pour un flyer au format A6, (A5 accepté) orientation paysage, en papier glacé type « économique ». Il sera possible de commander des flyers imprimés au recto (face ADNS) uniquement ou sur les deux faces (verso en couleur).
Bono Breton est en charge de l'envoi et suivi des flyers chez Vistaprint. Dès que l'imprimeur a tous les élements, le traitement et l'expédition se font rapidement chez le client. Une fois la commande envoyée, Bono reçoit un numéro de suivi qui lui permet d'être tenus au courant de l'avancement de la livraison.

Commander vos flyers via l'ADNS : comment ça marche ?

Quelle que soit l'option pour laquelle vous opterez, l'ADNS prend en charge 50 % du prix de votre commande le solde demeure à votre charge. Pour le reste, c'est l'association qui s'occupe de tout. Vous nous faites savoir votre choix, vous nous transmettez le document qui apparaîtra au verso (vos coordonnées) si vous le souhaitez et nous commandons. Vous n'aurez qu'à nous rembourser votre part. La quantité minimum à commander est de 1000 flyers.

2 possibilités de présentation du flyer :

- Recto/Verso couleur:
Sur le recto, la présentation de l'ADNS-SAF et sur le verso vos informations (nom entreprise, photo, logo, votre présentation en quelques lignes et vos coordonnées) pour cela merci de nous fournir toutes ces informations sur un document que nous joindrons à l'imprimeur.

- Recto seulement :
Présentation de l'ADNS-SAF

Le texte du recto du flyers evoluera en fonction du sujet du service des fraudes (voir page 08) lié au terme "éthique".

RETROSPECTIVE DE NOS ACTIVITÉS

LA CITE DU SAVON

9-11 Septembre 2014
Manifestion animée par Taoufik BEL HADJ ALI

FORMATION DE SENSIBILISATION A LA SAPONIFICATION A FROID

25 Février 2019 - Formation des élèves de 3ème année MSc Manager en création et développement des produits parfum, cosmétique et arôme par Nature et Limousin et Misceo.

GAIIA - TOURNAGE FRANCE 3

7 Mars 2019 - Tournage de la saponification à froid des savons Gaia avec l'équipe France 3

FORMATION "OUVRIR SA SAVONNERIE"

15 Novembre 2019 - Savon à Froid, savon liquide, gestion et marketing spécifique à la savonnerie, réglementation cosmétique... tous les modules de ces 9 candidates ont été validés par le jury de professionnels.

MUTUALISATION DES ACHATS
Opération beurre de Karité 2020

Référent :
Michel Pobeda

La première opération de mutualisation s'est parfaitement déroulée.

A partir du Burkina, nous avons sourcé du beurre de Karité, des huiles de Balanite, de Moringa et de Baobab. Des environs de Lomé nous avons trouvé de belles huiles villageoises de Palme Rouge, de Palmiste, de Neem et de Coco.

Le container est parti de Lomé le 30 juillet 2020, au Havre le 27 août et à Vierzon le 3 septembre 2020.

Photos de l'arrivée du container au Vieux Domaine

Sur le plan de l'utilisation des matières premières, les utilisateurs ont pu modifier le protocole de saponification en tenant compte d'un niveau d'acides gras libres propres aux huiles brutes et villageoises.

Cf. Article joint au dossier sur la Saponification à froid du beurre de Karité écrit par M. Pobeda pour le magazine Black beautés.

Photo du pain de savon Karité CODINA

Nous avons pu faire évoluer certaines bases et travailler avec le beurre de Karité brut, l'huile de Palmiste pour remplacer le Coprah et l'huile de Coco artisanale.
Les résultats sont étonnants. Nous pouvons vous envoyer des échantillons pour ceux qui le désirent.

Une prochaine opération est prévue d'ici le mois de juillet avec les huiles et beurres d'origine Burkina et Togo.

Opération beurre de Karité & huiles diverses 2021

Référent :
Michel Pobeda

Nous vous informons que nous n'avons plus de stock concernant les matières premières, beurre de karité brut et huiles diverses, arrivées par conteneur en 2020 à Laboheme.

Une nouvelle opération se prépare pour Mai 2021, nous n'avons pas encore reçu les prix qui seront pratiqués cette année, nos représentants sur place sont en train de faire les calculs et reviendront vers nous pour nous communiquer toutes les informations.

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire savoir si vous êtes intéressés par cette nouvelle opération. Nous avons déjà 12 adhérents qui ont manifestés leur intérêt.

Nous envisageons de faire venir dans la prochaine opération, le beurre de Karité, les mêmes huiles plus les matières premières suivantes : beurre de Mangue, huile de Sésame, huile de Souchet.

Michel Pobeda à Lomé dans une production de palme villageoise.

L'IFRA A CHANGÉ

L'International Fragrance Association (IFRA), fondée en 1973, représente l'industrie du parfum.
Les normes de l'IFRA peuvent soit interdire, soit restreindre ou fixer des exigences de pureté pour des ingrédients spécifiques.
Le respect des normes IFRA est nécessaire pour se conformer aux Code de bonnes pratiques de l'IFRA, mais il peut ne pas être suffisant pour garantir la conformité réglementaire et la sécurité des mélanges de parfums ou ingrédients.
Les normes de l'IFRA imposent une limite quantitative à l'utilisation de matières parfumées selon la catégorie d'utilisation d'un produit de consommation.
Le 49 amendement des standard IFRA a été publié le 10/02/2020. Pour les nouveaux concentrés de parfum (composition parfumante, huiles essentielles…) l'amendement est entré en vigueur le 10 février 2021, pour les anciens concentrés de parfum, il entrera en vigueur à partir du 10 février 2022.
Pour les produits finis, ce nouvel amendement apporte de nouvelles restrictions et interdit certaines substances. Il modifie également les catégories IFRA par rapport au 48e amendement.

Vous pouvez retrouver le **"Guide d'utilisation des standard IFRA - mai 2020"** sur notre site saponification.org

Agathe Nevo
Chargée de relation client, de formulation, de R&D.

RÉGLEMENTAIRE & SERVICE DES FRAUDES

Le 23 mars 2021 une adhérente à l'ADNS a subi un contrôle de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) sur son site internet où elle revendiquait les propos suivants tirés des flyers de l'association : « le savon à froid, une démarche écologique, économique, éthique et responsable.... Nos savons sont donc 100 % biodégradables et n'engendrent aucune pollution de l'eau et de la terre pendant leur fabrication ou leur utilisation... ». Selon l'organisme ces allégations doivent être justifiées et exposées de façon claire « afin de garantir que les consommateurs ne soient pas induits en erreur ». L'adhérente nous a donc sollicité afin de fournir des preuves mais **comment justifier concrètement des notions aussi abstraites que l'écologie, l'éthique et la responsabilité ?**

Nous leur avons donc répondu par une simple explication que la saponification à froid d'huiles végétales est un processus qui requiert peu d'énergie, peu d'eau, pas de produits de synthèse pour la conservation et que la réaction ne produit pas de déchet. De plus, les matières premières utilisées sont végétales et certifiées d'origine biologique donc toutes ces raisons justifient l'allégation d'une démarche écologique, économique, éthique et responsable des savons répondant aux exigences de la charte de l'ADNS.

Concernant la biodégradabilité des savons, selon les textes officiels sur les allégations environnementales "Biodégradable se dit d'une substance qui peut, sous l'action d'organismes vivants (bactéries) se décomposer en éléments divers sans effet nuisible pour l'environnement".

Ainsi, les ingrédients d'origine végétale sont facilement dégradables, ce qui est le cas ici puisque nos savons ne contiennent que des huiles végétales, des sels d'acides gras, de la glycérine et des huiles essentielles dans certains cas. Il a également été prouvé que les sels d'acides gras sont assimilés par les bactéries et les micro organismes présents dans les sols et les fosses septiques, ce qui les rend donc facilement dégradables. Ainsi les savons n'engendrent effectivement aucune pollution des sols ni de l'eau puisqu'en solution ils sont ionisés et solubilisés.

Sans surprise leur réponse ne fut pas d'une grande logique puisqu'ils décrétèrent que seule l'allégation sur le caractère éthique de notre démarche n'était pas suffisamment justifiée et doit donc être retirée du site internet, sans autre poursuite que cet avertissement. Nous avons alors également tenté de le justifier en expliquant que des savons sans emballage plastique, avec presque pour unique ingrédient des huiles dont la qualité et la provenance sont choisies avec soin afin de soutenir un modèle de commerce équitable semble beaucoup plus éthique que des savons conditionnés dans des bouteilles en plastique et dont les tensioactifs sont issus de la synthèse qui nécessite beaucoup de ressources.

Selon nous il n'est donc pas infondé de décrire nos savons comme éthiques, autant vis à vis des personnes qui les fabriquent artisanalement et par passion que de l'environnement et des consommateurs qui achètent un produit de qualité également bon leur peau et leur santé contrairement à certains savons contenants des substances controversées car potentiellement nocives. Nous sommes actuellement dans l'attente de leur réponse mais s'ils ne reviennent pas sur leur décision, l'allégation éthique ne sera plus acceptée pour décrire notre démarche mais un synonyme le sera probablement…

Margaux Bayle
Stagiaire ingénieure chez laboheme, étudiante en Chimie, spécialisation Ingénieurie des produits de santé et cosmétiques

LES ADHÉRENTS

Référent :
Murielle Barelaud

UN JARDIN DE DOUCEUR

Bénédicte Tarrare
Adresse : 599 Chemin des Sables - 38510 Sermérieu - **Tél.** : 06 63 68 16 76
Email : benedicte.tarrare@gmail.com
Facebook : @unjardindedouceur

LE SECRET DES ABEILLES

Anne Guillot
Adresse : 97417 Saint Denis - Ile de La Réunion - **Tél.** : 06 93 30 76 68
Email : lessecretsdesabeilles@gmail.com
Site internet : lessecretsdesabeilles.com

SAVONNERIE MAGIKABOU

Harmonie Gueret
Adresse : 12 route de marans - 17220 Saint Christophe - **Tél.** : 06 64 59 71 53
Email : contact@savon-magikabou.fr
Site internet : savon-magikabou.fr

HELLO MY BIO

Elodie Milhem
Adresse : 225B Av. du général De Gaulle - 25700 Mathay - **Tél.** : 03 81 37 12 11
Email : contact@hellomybio.fr
Site internet : hellomybio.fr

ATELIER POPULAIRE

Elsa Pomès
Adresse : 134 rue d'Aubervilliers - 75019 Paris - **Tél.** : 01 84 25 60 36
Email : elsa@atelierpopulaire.fr
Site internet : atelierpopulaire.fr

SAVONS DE SAISON

Gabrielle Delacourt
Adresse : 23 chemin du Prieuré - 07200 Vesseaux - **Tél.** : 06 81 09 08 95
Email : gabrielle@savonsdesaison.fr
Site internet : savonsdesaison.fr

LES SAVONNERIES JUGÉES ESSENTIELLES

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, classe les savonneries parmi les ERP (Etablissements Recevant du Public) pouvant rester ouverts.
L'Association ADNS part du principe que les savonniers peuvent donc garder leurs boutiques ouvertes.
En cas de contestation par votre préfecture, merci de nous contacter afin que nous fassions une lettre de mise au point à l'égard des autorités.
Par ailleurs, nous avons apporté notre soutien aux syndicats patronaux qui sont intervenus pour autoriser clairement les ouvertures pour la cosmétique (Instituts de beauté) et ce pour le 13 novembre 2020.
Enfin, nous avons donné notre accord sur l'action menée par le collectif de savonniers #Savonniersmobilisés pour la France et la Belgique, étant entendu que nous considérons que nous sommes déjà autorisés pour les ouvertures.

La CCI n'étant pas une autorité, si vous souhaitez que nous intervenions, suite à l'information que vous avez eu d'interdiction d'ouverture dans votre secteur, merci de nous donner indiquer l'autorité ainsi que son adresse.

PERSONNES CANDIDATES AU BUREAU ADNS

Personnes candidates au bureau ADNS :

LIMOUSIN
Céline DAUBORD
Les Délices de Lylou-beille
87290 Châteauponsac

BRETAGNE
Véronique AUGEREAU
Penn Ar Bulles
29180 Quéménéven

NORMANDIE
Bono BRETON
BonOnaturel
50100 Cherbourg

Référents ADNS :

Murielle / Adhérents / Flyers
info@saponification.org

Franck / Communication
contact@gaiia.fr

Bono / Rapports
contact@bononaturel.com

Michel / Nouvelle Cosmétique
info@nouvellecosmetique.org

Alain / Formation / Règlementaire
contact@nature-et-limousin.fr